



Université de Franche-Comté

La CGT infos N°74

Spéciale EPE



cgt@univ-fcomte.fr



cgt-fercsup-ufc.bee.wf/



@CGTFERCSupUFC

UPBFC : prêt - feu - dans le mur

Université Pasteur Bourgogne Franche-Comté donc. Nom sorti d'on ne sait où ni comment mais voilà, ça sera notre nouvelle ~~marque~~ dénomination. Pourtant ils voulaient faire un truc participatif là-dessus, nous laisser proposer des noms puis nous faire voter. Mais même ça, ils ne l'ont pas fait. Oui, même ça. Car des promesses, on en a eues, nous, organisation syndicale. Yeux dans les yeux, il y a quelques semaines, on nous a promis que non, on ne ferait pas comme les autres, hors de question d'augmenter la proportion de personnalités extérieures au CA, on doit rester maître dans nos décisions, on ne fera pas une université libérale, nous, non, jamais, ô grand jamais. Pourtant c'est bien tout l'inverse qui se produit (voir ci-dessous). Notre ego s'en remettra mais ça montre à quel point on est considéré. Comme passer les statuts au CSAE une fois que tout est bouclé et qu'on ne pourra même pas discuter la moindre virgule.

De toute façon, à quoi bon discuter ? Le ministère pilote, on obéit. On nous dit que nous la CGT, on a peur, qu'on panique pour rien, que l'université s'est toujours transformée, blablabla, blablabla. Alors là oui, on flippe grave. Car le problème voyez-vous, c'est qu'on doit obéir à des politiques qui saccagent les services publics depuis des années, qu'en effet l'université s'est déjà transformée ou plutôt devrait-on dire dégradée (quelles belles réussites la LRU et la COMUE, n'est-ce pas ?). Donc oui, on n'est pas serein, et on pense que personne ne devrait être emballé par ce truc (quelqu'un l'est d'ailleurs ?).

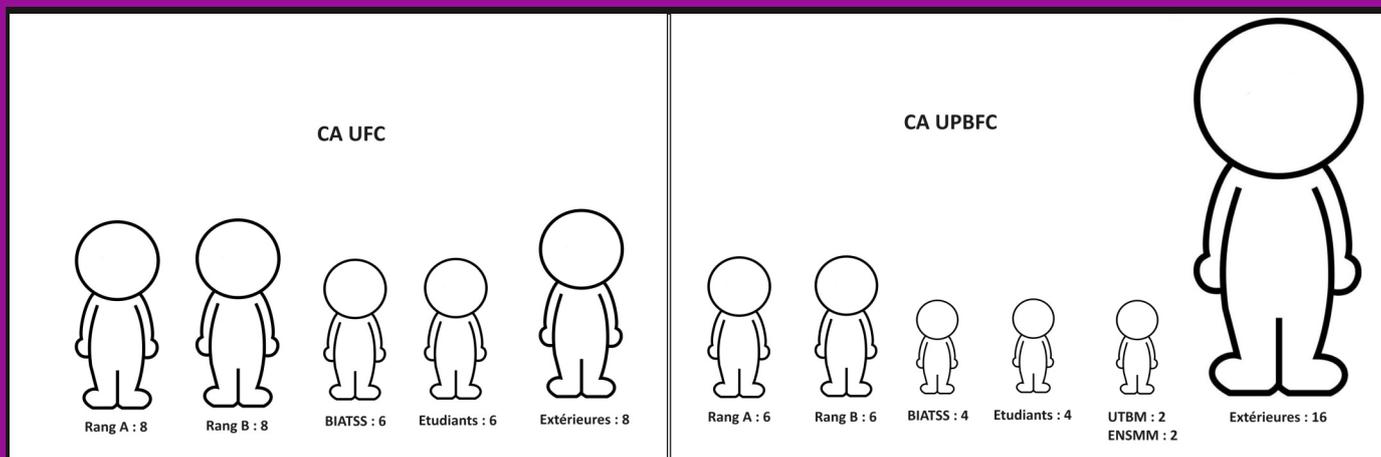
Pourtant, le CA a voté massivement pour. CA composé pour l'instant majoritairement de nos collègues (ça ne va pas durer). Alors pourquoi nos propres collègues ont voté pour un truc qui va affaiblir leur propre représentativité, et de manière significative en plus ? On peut émettre plusieurs hypothèses mais n'hésitez pas à le leur demander (la liste est [ici](#)).

Par carriérisme peut-être ? Car, oui, encore plus qu'aujourd'hui, la présidente ou le président de l'université aura un paquet de pouvoirs. Promotions, primes, repyramidage, de plus en plus, les carrières sont gérées localement et c'est la présidente qui au final tranche. Donc, il ne faut pas la fâcher.

Par naïveté (ou paresse intellectuelle) ? Car il faut l'avouer, c'est vraiment difficile de comprendre quoi que ce soit à tout ça. Donc allez, on fait confiance et il n'y a pas d'autres alternatives, il paraît. Et pis, j'ai autre chose à faire que de m'intéresser à tout ça, surtout en plein milieu des vacances.

Par choix politique ? Car oui, Macron n'a pas été élu par hasard. Des gens qui soutiennent sa politique de casse de service public, il doit y en avoir, même dans le CA de notre université.

Drôles de collègues malgré tout. Ils ont oublié qu'ils ont été élus par vous, personnels de l'université et qu'ils sont censés défendre vos intérêts, pas les leurs. Lors de la dernière campagne, on vous expliquait que le plus important, ce n'était pas à qui on donnait le pouvoir, c'était de renforcer les contre-pouvoirs. Là, ils sont quasi inexistantes, il n'y a que trois représentants syndicaux parmi les personnels dont deux fantômes. Et le nouveau CA va renforcer ça...



Statuts, turlututu, chapeau pointu

Première chose à souligner et il faut en mesurer l'importance : ces statuts sortent du code de l'éducation. Un code, ce n'est pas juste des bouts de texte qui intéressent seulement les juristes, c'est un cadre commun, qui permet d'éviter les dérives. Par exemple, le code de l'éducation fixe le nombre de personnalités extérieures à huit. Sortir du code permet de doubler ce nombre et hop, il se retrouve égal au nombre de représentants des personnels. Il y a d'autres bizarreries inquiétantes dans les statuts de l'UPBFC, comme le fait que seuls les rangs A pourront devenir président de l'UPBFC ou la création d'un directoire (les chefs). Concernant le conseil académique, la représentativité change un petit peu mais dans des proportions bien moindres que pour le CA. A noter malgré tout le nombre de BIATSS qui passe de quatre à deux à la CFVU alors qu'on sait qu'en particulier les bourses encaissent les décisions de cette commission sans vraiment être consultées. On voit apparaître un CAC restreint au périmètre des enseignants chercheurs de l'U(PB)FC pour toutes les questions de gestion de carrière. Rappelons ici que seule l'UFC perd sa personnalité morale et donc que ses personnels (plus ceux de la COMUE) seront gérés par l'EPE alors que les personnels des autres établissements membres continueront à être gérés dans leur propre établissement qui continue à exister (UTBM, ENSMM). D'où cette idée de CAC restreint pour que des EC de l'UTBM ou de l'ENSMM ne viennent pas se mêler des primes ou promotions de nos EC. Ce qui ne sera pas le cas dans le CA concernant par exemple les primes des BIATSS.

Le reste des statuts grave dans le marbre la scission entre premier cycle et deuxième-troisième cycle. Quatre instituts sont créés (sciences et technologie, sciences du vivant, de l'environnement et des territoires, sciences humaines et du droit, sciences de la santé et du sport) et même si ce n'est pas totalement précisé, ils ont vocation à remplacer les collegiums et s'articulent chacun autour d'une graduate school. L'institut sciences et technique, contrairement a priori aux trois autres, va devoir continuer à collaborer avec les Dijonnais via la graduate school EIPHI. Au passage, il n'est pas mentionné comment notre EPE va gérer ses relations avec l'EPE voisin Université Bourgogne Europe. Autre flou donc. Pour le premier cycle est créé un collège de premier cycle. On vous met la présentation de ce collège qui résume à elle seule la « simplification » promise :

Le collège de 1er cycle de l'Université Pasteur Bourgogne-Franche-Comté regroupe les composantes sans personnalité morale et les établissements-composantes de l'Université Pasteur Bourgogne-Franche-Comté assurant la préparation des diplômes de premier cycle en coordination avec l'ensemble les établissements associés-fondateurs et associés et des structures (Instituts, écoles universitaires de recherche) de l'Université Pasteur Bourgogne-Franche-Comté et autres parties prenantes de la formation au sein de l'Université Pasteur Bourgogne-Franche-Comté et associés.

Ah oui, on a oublié de vous dire, il y a maintenant des établissements-composantes (ENSMM, UTBM), des établissements associés-fondateurs (Agro-Sup, ENSAM), et des établissements associés (ISBA, ESTA, CHU, EFS, CROUS). Et l'UFC alors ? On n'est rien de tout ça ? Nous, on disparaît on vous a dit, faut suivre ! On est les "sans personnalités morale" (et un peu sans morale).